

Transportation under special precautions as identified above for transportation of Category II and III materials and, in addition, under constant surveillance of escorts and under conditions which assure close communication with appropriate response forces.

Caractéristiques de protection suivantes

Les matériaux de la catégorie II et III doivent être transportés dans des véhicules spécialement conçus pour les transporter et doivent être accompagnés par des personnes spécialement désignées pour assurer la surveillance et la communication avec les forces de réponse appropriées.

CATÉGORIE III

Utilisation et transport de matériaux de la catégorie III doivent être effectués en conformité avec les procédures de protection suivantes :

CATÉGORIE II

Les matériaux de la catégorie II doivent être transportés dans des véhicules spécialement conçus pour les transporter et doivent être accompagnés par des personnes spécialement désignées pour assurer la surveillance et la communication avec les forces de réponse appropriées.

Les procédures de protection suivantes s'appliquent aux matériaux de la catégorie II :

CATÉGORIE I

Les matériaux de la catégorie I doivent être transportés dans des véhicules spécialement conçus pour les transporter et doivent être accompagnés par des personnes spécialement désignées pour assurer la surveillance et la communication avec les forces de réponse appropriées.

Les procédures de protection suivantes s'appliquent aux matériaux de la catégorie I :